

À l'occasion de cette rentrée sociale 2020, Cedrick Lanari, le secrétaire général de la Fédération des syndicats de salariés de Monaco (F2SM), réclame la tenue d'une table ronde avec le gouvernement et les partenaires sociaux, afin que des solutions soient trouvées pour préserver l'emploi en principauté. **PROPOS RECUEILLIS PAR RAPHAËL BRUN**

« CETTE CRISE EST L'OCCASION DE REPENSER NOTRE MODE DE FONCTIONNEMENT »

LA FEDEM CRAINT LA DESTRUCTION D'ENVIRON 8 000 EMPLOIS À MONACO SI LA PANDÉMIE DE COVID-19 SE POURSUIT : QUE PENSEZ-VOUS DE CETTE PRÉVISION ?

Il est prématuré d'avancer un chiffre quant à la destruction d'emplois de salariés en principauté, mais une chose est certaine : bien que les aides soient encore en cours, beaucoup d'entreprises prennent déjà les devants et, soit mettent un terme aux missions des intérimaires ou ne renouvellent pas les CDD, soit commencent à utiliser l'article 6 pour alléger leur masse salariale.

QUELS SONT LES SECTEURS QUI SOUFFRENT LE PLUS DE LA CRISE SANITAIRE À MONACO ?

Le tourisme est incontestablement le secteur le plus touché. En effet notre clientèle habituelle de gros clients n'est pas présente en cette période estivale. La restauration, l'hôtellerie, les jeux, les croisières et l'événementiel en sont les premières victimes. Malheureusement ces activités sont génératrices de beaucoup d'emplois, donc les conséquences sont catastrophiques. Enfin, le télétravail étant encore très utilisé, cela impacte également les commerces de détails qui voient leurs chiffres d'affaires amputés du non déplacement de ces salariés.

« SI LES ENTREPRISES BÉNÉFICIENT D'AIDES, IL EST COHÉRENT QUE CELLES-CI RENDENT DES COMPTES EN CAS DE LICENCIEMENTS DE SES SALARIÉS »

MALGRÉ LES AIDES DE L'ÉTAT EST-IL VRAIMENT POSSIBLE D'EMPÊCHER LES FAILLITES ?

Malheureusement, bien que le gouvernement et le Conseil national aient tous les deux joué un rôle primordial, tant au niveau sanitaire qu'au niveau économique, ceux-ci vont naturellement laisser la place, tôt ou tard, à la réalité de cette crise. Pour éviter un atterrissage trop brutal, nous devons nous diriger vers un transfert des compétences par le biais de formations, afin que le salarié qui évoluait sur le territoire monégasque avant la crise puisse encore le faire de manière prioritaire après. Là, les instances doivent être en réaction sur le sujet.

ESTIMEZ-VOUS QUE LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR L'ÉTAT AIENT PORTÉ LEURS FRUITS ?

Incontestablement les actions menées par le gouvernement, en partenariat avec le Conseil national, ont protégé des emplois. La suspension des loyers dans les domaines, le fait de se porter garant sur les éventuels crédits de relance, ont déjà grandement aidé les entreprises, donc l'emploi des salariés. Cela dit, nous pensons que les deux actions qui ont encore plus contribué à la préservation des emplois sont le chômage total temporaire renforcé (CTTR) et l'encadrement des licenciements.

CRAIGNEZ-VOUS QUE, LORSQUE LES AIDES PUBLIQUES DÉPLOYÉES PENDANT LE CONFINEMENT, ET JUSTE APRÈS POUR PROTÉGER L'ÉCONOMIE FAIBLIRONT, LA CRISE S'AGGRAVE ET ENTRAÎNE UNE EXPLOSION DES FAILLITES À MONACO ?

Il est incontestable qu'avec la baisse progressive des aides au CTTR, le voile se lèvera sur la réalité économique de cette crise. Et là, malheureusement, soit certaines entreprises devront fermer, soit celles-ci devront se séparer

d'un certain nombre de leur salariés. C'est pourquoi la Fédération des syndicats de salariés de Monaco (F2SM) avait demandé que la mesure d'encadrement des licenciements soit prolongée jusqu'à la fin de l'année 2020.

COMMENT RETIRER LA PERFUSION D'ARGENT PUBLIC SOUTENANT L'EMPLOI ET LES ENTREPRISES SANS RISQUER UNE CATASTROPHE ?

Nous souhaitons, sous l'initiative du gouvernement, une table ronde avec les différents partenaires sociaux patronal ou salarial, afin que des solutions soient trouvées pour préserver l'emploi en priorité.

POUR RELANCER L'EMPLOI, QUELS LEVIERS FAUT-IL ACTIONNER ?

Comme à notre habitude, nous serons force de propositions : modulation du nombre d'heures en fonction de l'activité, contrôle des licenciements, priorité au réembauchage de salariés touchés, mise en place de formations pour faciliter la reconversion si besoin, assouplissement de la loi sur le télétravail... Cette crise est peut-être l'occasion de repenser notre mode de fonctionnement, sans idéologie ni dogmatisme.

FAUT-IL QUE L'ETAT DEMANDE DES CONTREPARTIES AUX ENTREPRISES QUI AURONT ÉTÉ AIDÉES ?

Toute mesure doit être axée sur la préservation des entreprises, et donc des emplois. Si les entreprises bénéficient d'aides, il est cohérent que celles-ci rendent des comptes en cas de licenciements de ses salariés.

QUEL RÔLE DOIVENT JOUER LES BANQUES VIS-À-VIS DE L'ETAT ET DES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR CETTE CRISE SANITAIRE ?

Si les banques jouent bien leur rôle de soutien envers les entreprises, les emplois seront également préservés.

DANS LA MESURE OÙ 2021 S'ANNONCE ÉCONOMIQUEMENT TRÈS DIFFICILE, ET QUE LE FONDS DE RÉSERVE CONSTITUTIONNEL N'EST PAS INÉPUISABLE, L'ETAT DOIT-IL RENONCER À CERTAINES DÉPENSES ?

Nous ne doutons pas que les décisions prises par les instances seront prises en bon père de famille. L'équilibre devra être trouvé entre la préservation des différentes activités qu'elles soient touristiques ou économiques, tout en anticipant d'autres crises qui pourraient arriver dans le futur. La gestion de ces dernières années nous a prouvé que nous pouvions avoir confiance en nos instances sur ce sujet.

EN TANT QU'ORGANISATION SYNDICALE, QUEL RÔLE JOUEZ-VOUS PENDANT CETTE CRISE SANS PRÉCÉDENT ?

La F2SM a été présente quotidiennement pendant tout le confinement, tant pour ses salariés qu'envers le gouvernement et le Conseil national en ayant, dès le début, constitué un dossier conséquent empli de propositions et de remarques en anticipation des conséquences mal-



© Photo Julien Guirca - Monaco Hebdo

« Bien que les aides soient encore en cours, beaucoup d'entreprises prennent déjà les devants et, soit mettent un terme aux missions des intérimaires ou ne renouvellent pas les CDD, soit commencent à utiliser l'article 6 pour alléger leur masse salariale »

heureusement constatées depuis. Nous avons encore plus développé nos moyens d'informations, tels que notre site Internet ou Facebook, qui correspondaient à la période de confinement. Certaines de nos interventions ont été énormément consultées au cœur de la crise, ce qui nous a conforté dans notre mode de communication qui est donc en adéquation avec la demande. Notre participation aux réunions initiées par les instances nous a permis d'avoir un œil attentif au sort des salariés. Par ailleurs, nous remercions le gouvernement et le Conseil national pour l'oreille attentive qu'ils nous ont porté, et nous porte encore, sur tous les sujets inhérents à cette crise. L'étape que nous commençons aujourd'hui est celle de la réalité. Avec les aides qui vont en diminuant, notre présence aux côtés des salariés devra encore être plus forte. Nous réclamons d'ores et déjà une table ronde sur l'article 6, afin que le côté humain de la chose soit pris en compte.

QU'ATTENDEZ-VOUS DE L'ETAT PENDANT CETTE CRISE SANITAIRE HISTORIQUE ?

Le gouvernement, comme le Conseil national, nous consulte très régulièrement, ce qui nous permet de faire remonter les difficultés que rencontrent les salariés sur le terrain, mais aussi d'être force de proposition. Nous attendons que les décisions qui seront prises reflètent une volonté de protection des salariés, qui, malheureusement, subissent de plein fouet les conséquences de cette pandémie.

brun.monacohebdo@groupecaroil.mc

[@RaphBrun](https://twitter.com/RaphBrun)